



Appel à résidence scientifique Automne 2022



L'ISELP propose un programme de résidences scientifiques ouvert à tout·e chercheur·euse émergent·e.

Par ce programme, l'Institut encourage la recherche, sans but prédéterminé, approfondissant un ou plusieurs aspects de la culture artistique contemporaine. Il sollicite des projets liés à l'histoire de l'art ou à toute autre discipline des sciences humaines et sociales, et s'intéresse particulièrement à ceux qui examinent les liens entre l'art, la culture et la société. L'ISELP souhaite ainsi favoriser l'émergence de nouveaux discours ainsi que leur communication aux publics.

Le programme de résidences scientifiques offre une bourse, un espace de travail et un encadrement pédagogique durant trois mois dans le contexte d'une recherche indépendante.

MODALITÉS POUR UNE RÉSIDENCE DE TROIS MOIS

ARTICLE 1 – OBJET DE LA RÉSIDENCE

Le·La chercheur·euse sélectionné·e reçoit une bourse de résidence d'un montant de 2000 euros toutes taxes comprises pour trois mois. Cette bourse comprend son cachet et couvre tous les frais liés à ses activités de résidence, incluant une éventuelle présentation publique de la recherche ou du résultat de la recherche. Il bénéficie d'un espace de travail situé dans le Centre de documentation de l'ISELP. Cet espace est accessible durant les heures d'ouverture de l'ISELP, soit du lundi au vendredi, entre 9h30 et 17h30.

Un contrat détaillé est signé en début de résidence entre l'ISELP et le·la lauréat·e.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La résidence est ouverte à tou·te·s les chercheur·euse·s répondant aux critères suivants :

- Être un·e jeune chercheur·euse en histoire de l'art ou en sciences humaines et sociales;
- Avoir un projet abordant un ou plusieurs aspect de la culture artistique contemporaine;
- Être domicilié·e en Belgique;
- Pouvoir assurer une présence à l'ISELP équivalent à au moins 50% du temps de résidence total.

ARTICLE 3 - DOMAINES DE RECHERCHE

Les projets de recherche soutenus par le programme de résidences scientifiques peuvent se rattacher à toutes les disciplines associées aux sciences humaines et sociales. Ils doivent aborder un ou plusieurs aspects de la culture artistique contemporaine prise au sens large.

ARTICLE 4 - CANDIDATURES

Un seul dossier de maximum cinq pages au format A4, détaillant la motivation, les préoccupations de recherche globales, les intentions spécifiques à l'égard de la résidence, une description de la méthodologie employée, ainsi qu'un *curriculum vitae* doit être envoyé **SOUS FORMAT ELECTRONIQUE** à l'ISELP pour le 2 mai 2022 au plus tard.

ARTICLE 5 - JURY

Un jury composé de chercheur·euse·s de l'ISELP, de membres extérieur·e·s issus du monde de l'art contemporain et de l'ancien·ne lauréat·e de la résidence procède à une sélection parmi les projets.

CHARGÉE DES RÉSIDENCES SCIENTIFIQUES :

Mélanie Rainville : m.rainville@iselp.be

Date limite de dépôt des dossiers :

2 MAI 2022



31 bd de Waterloo, 1000 Bruxelles
www.iselp.be
accueil@iselp.be + 32 (0)2 504 80 70
Du mardi au samedi de 11h à 18h



Avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commission communautaire française et
de la Région de Bruxelles-Capitale.